



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-143

PUBLIÉ LE 30 MAI 2024

Sommaire

84_Cour d'appel de Lyon /

84-2024-05-30-00007 - arrêté n° 2024-24 portant nomination des assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2 pages)



N° 2024-24

**LE CONSEILLER D'ETAT,
PRESIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON**

- VU le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 145-1 à L. 145-9 et R. 145-1 à R. 145-29 ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 du Président de la République nommant M. Gilles Hermitte, conseiller d'Etat, président de la cour administrative d'appel de Lyon ;
- VU l'arrêté n° 2022-18 du 29/08/2022 et n° 2024-01 du 10/01/2024 du président de la cour administrative d'appel de Lyon nommant les assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU la proposition du président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Ordre des infirmiers en date du 14/05/2024 ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers d'Auvergne-Rhône-Alpes, en qualité de représentants du conseil régional, en date du 14 mai 2024 :

- Membres titulaires

Madame Joëlle POURTIER
Monsieur Sylvain FOUGERE

- Membres suppléants

Monsieur Laurent CHAIX
Monsieur Richard BELLOCK
Madame Naoïl NEKAA
Madame Linda CHEKAROUA

Article 2 : La composition de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de l'ordre des infirmiers d'Auvergne-Rhône-Alpes, modifiée par le présent arrêté, figure en annexe ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 27/05/2024
(signé)

Gilles HERMITTE

ANNEXE

Composition de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers d'Auvergne-Rhône-Alpes

En qualité de représentants de l'ordre des infirmiers

- **Membres titulaires**
Madame Joëlle POURTIER
Monsieur Sylvain FOUGERE

- **Membres suppléants**
Monsieur Laurent CHAIX
Monsieur Richard BELLOCK
Madame Naoïl NEKAA
Madame Linda CHEKAROUA

En qualité de représentants du régime général de la sécurité sociale

- Docteur Véronique BLANC, médecin conseil, DRSM PACA, **titulaire**
- Docteur Evelyne MILELLA, médecin conseil, DRSM PACA, **suppléante 1**
- Docteur Pascale MALLURET, médecin conseil, DRSM PACAC, **suppléante 2**

En qualité de représentants du régime de protection sociale agricole

- Docteur Catherine SURROCA, médecin conseil chef, MSA Alpes Vaucluse, **titulaire**
- Docteur Xavier TAUZIN, médecin conseil chef, MSA Grand Sud, **suppléant**